



# DELIBERATION N°017\_2026

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le 01/03/2026

ID : 060-216003830-20260320-DELIB017\_2026-DE



DEPARTEMENT  
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
BEAUVAIS

CANTON  
DE  
GRANDVILLIERS

Date de convocation :  
16/03/2026

Date de l'affichage :  
16/03/2026

En exercice : 15  
Présent(s) : 12  
Absent(s) : 3  
Pouvoir(s) : 0

*Mairie de Marsoille en Beauvaisis*

## EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE

**L'an Deux Mil Vingt-Six, le vingt du mois de mars**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion, sous la présidence de Jean-Yves DECOCK, Maire.

Présent(es) : Mesdames Elise ACOULON, Aurélie LÉVÊQUE, Angélique BREMENT, Véronique DIERICK, Isabelle TARDIVEAU, Ludivine DOS SANTOS et Messieurs Jean-Yves DECOCK, Christophe MICHEL, Gérald LAQUERRIERE, Antonio PREVOST, Julien CIRIER, Thomas GUIDEZ,

Absent(es)/non excusé(es) : Madame Maryvonne JOLY, Monsieur Patrick GARAVELLE et Monsieur Claude BONDUELLE.

Pouvoir(s) : /

Secrétaire de Séance : Madame Aurélie LEVÊQUE

### Objet :

**Fixation du nombre  
d'adjoints**

**- COMMUNE -**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DECOCK élu Maire, il a été rappelé que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer à **4** le nombre des adjoints au maire de la commune. Après délibérations, le conseil municipal a accepté à la majorité des membres présents.

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

La secrétaire de séance,

Aurélie LEVÊQUE

